L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN 21 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR
ARMAND LAPOINTE.

VII

Dès les premiers jours de son installation dans sa maison, le docteur Hervey avait reçu la visite de l'aubergiste Gendronneau, qui était venu lui faire des offres de service pour du vin, des liqueurs et du poisson.

Jacques Hervey, qui se souvenait de sa première entrevue avec Gendronneau et qui ne pouvait voir en lui autre chose qu'un émissaire envoyé par les Malicorne, refusa net et sur un ton qui aurait dû décourager l'aubergiste; mais celui-ci revint à la charge.

—Les affaires vont mal, dit-il; j'ai perdu mes pensionnaires, de braves messieurs de Paris qui faisaient marcher mon auberge, et que les tracasseries de M. Malicorne et du garde champêtre ont fait fuir. Je me trouve avoir sur les bras deux feuillettes l'excellent vin vieux des Riceys, si M. le docteur voulait les acheter, il me rendrait un bien grand service.

Au nom de Malicorne, Jacques Hervey avait ouvert l'oreille.

—Que n'allez-vous offrir votre vin à M. Malicorne, il est fort riche, dit-il, et ne refusera pas de vous obliger.

Gendronneau crut que le docteur Hervey donnait dans le piége qu'il lui tendait.

—Lui! s'écria-t-il, c'est un vieux pingre, un grippe-sou, un fripon! Il est sans pitié pour les pauvres gens et s'est enrichi par un tas de coquineries qui auraient dû le mener aux galères. Aujourd'hui il est millionnaire et ne craint plus rien: on ne touche pas aux gens riches! Et pour quelques écus que je lui dois, il menace de me mettre à la porte de mon auberge.

—Oui dà! pensa à part lui Jacques Hervey, voilà un drôle qui me prend pour un sot!

Et, s'adressant à Gendronneau, il lui dit:

—Monsieur Gendronneau, je ne suis point ennemi d'une honnête gaieté et j'aime les plaisanteries spirituelles, un peu gauloises même, mais la vôtre passe toutes proportions. Apprenez une chose, et tâchez surtout de ne pas l'oublier, c'est que je sais lire aussi couramment sur la figure d'un homme comme vous que dans un livre; or, votre figure me dit que vous mentez audacieusement. En voilà assez. Retournez vers ceux qui vous envoient et dites-leur bien que le moyen est usé et qu'il faut autre chose pour gagner ma confiance et s'introduire dans ma maison. Buvez frais, monsieur l'aubergiste, mais ne jouez pas la comédie, vous n'y avez aucune vocation.

—Diable d'homme! murmura Gendronneau en regagnant tout penaud son logis, il n'y a pas moyen de le mettre dedans!

Irrité de ces insuccès, Malicorne mis au courant de cette conversation par l'aubergiste, prit le parti d'agir sur Suzanne, la servante, l'utile auxiliaire de Jacques Hervey.

—Toutes ces filles sont intéressées, se dit-il, et j'en aurai raison avec de l'argent.

Il se trompait encore cette fois.

Suzanne était très attachée à son maître et pour rien au monde n'eût voulu le quitter.

Chaque fois qu'elle passait devant la porte de l'aubergiste, Gendronneau lui faisait des compliments, et Suzanne, qui n'était point fâchée d'entendre dire qu'elle était avenante et belle, souriait et montrait ses dents blanches.

Un jour ce fut Mme Gendronneau qui l'aborda.

—Eh bonjour, jolie Suzon, lui dit-elle, j'ai un beau fromage et de la crême aussi fraîche que votre œil, ne les voulez-vous point pour votre monsieur?

—Si fait, dit Suzanne, si vous voulez me les vendre.

—Entrez, nous allons arranger ça.

Suzanne entra.

Prosper Malicorne, caché dans la salle de billard, écoutait la conversation.

Mme Gendronneau commença par verser dans deux verres un peu de vin cuit et en offrit à Suzanne.

—C'est moi qui l'ai fait, dit-elle, c'est une vraie liqueur de demoiselle.

Il est tellement d'habitude dans la campagne bourguignonne, de s'offrir de ces sortes de régals que Suzanne n'osa point refuser.

—Il a l'air d'un bien brave monsieur, votre maître, et gentil tout plein.

—Oh! oui, dit Suzanne.

—C'est une bonne place que vous avez là?

—Très bonne: 240 fr. de gage par an et pas trop d'ouvrage.

—Ah! jour de Dieu! mais c'est pour rien! Je donne ça à ma servante qui ne sait que laver la vaisselle, cirer les souliers, servir à table et faire les lits. Vrai, vous mériterez mieux que vingt francs par mois, et si vous voulez je me charge de vous en faire obtenir trente.

—De M. Hervey? demanda Suzanne qui ne devinait point encore l'intention de Mme Gendronneau.

—Dame, peut-être bien, s'il tient à vous; sachant qu'une autre personne vous les offre, peut-être vous les offrirait-il luimême.

—Une autre personne?

—Oh! très comme il faut, et chez laquelle il y aurait moins encore à travailler.

—Comme ça, il fauddrait quitter M. Hervey?

—Oui.

Suzanne prit son panier.

—Merci, madame Gendronneau, dit-elle, je ne suis point intéressée; j'aime mieux gagner deux cent quarante francs chez M. Hervey que trois cent soixante chez M. Malicorne. Bien le bonjour.

Elle se sauva.

—Et votre crême, ma petite! cria Mme Gendronneau.

Mais Suzanne était déjà loin.

Jusqu'alors, le docteur Hervey était resté sans clientèle. Un fait, en apparence insignifiant, vint changer cette situation.

En descendant la rivière de l'Yonne, et à un kilomètre de Château-Bernard, existait une très belle maison bourgeoise, entourée d'un immense jardin clos de murs. Plusieurs fois, se promenant sur les bords de la rivière, Jacques Hervey avait remarqué cette délicieuse habitation. Un jour même, des cris joyeux l'avaient involontairement attiré vers la grille, et à travers des massifs d'arbustes et des caisses de fleurs, il avait aperçu, se roulant et jouant sur le gazon, deux petits enfants et une charmante jeune femme, leur mère. Ce groupe était d'un effet ravissant; il plongea Jacques Hervey dans une profonde rêverie. Malgré lui, sa solitude lui revint à la pensée et un soupir de regret s'échappa de ses lèvres. Une voix d'homme se fit entendre, et le médecin, honteux de sa curiosité, s'empressa de continuer sa promenade rêvant toujours de ces beaux enfants heureux et de cette jeune femme qui se mêlait à leurs joyeux ébats.

La maison appartenait à M. Laroche, un riche marchand de bois, le rival, comme fortune, de Jean Malicorne; mais la sienne était due au travail, à l'intelligence, à l'activité, à la probité la plus absolue, et cette différence avait créé entre lui et Malicorne un mur infranchissable. La jalousie et l'envie qui étaient dans le tempérament de Malicorne l'avaient poussé, pendant plusieurs années, à une guerre de sauvage contre M. Laroche; il avait tout mis en œuvre pour ruiner le crédit et la considération du marchand de bois. Heureusement pour celui-ci, il était de fer, et les dents de Jean Malicorne ne purent l'entamer. Au surplus, la position exceptionnelle de M. Laroche le mettait à l'abri des petites infamies du tyran de Château-Bernard. Il exploitait de grands bois dont il était propriétaire ou fermier, et expédiait ces bois vers Paris; ses relations avec les habitants du chef-lieu de la commune étaient complétement nulles. Il ne faisait que de courtes et rares apparitions dans le village, et on pouvait affirmer que, depuis plus de dix ans, il ne l'avait pas traversé dans son entier. Son industrie lui permettait d'utiliser beaucoup de bras et de rendre de grands services à la population, de faire du bien même, et il le faisait sans faste, sans ostentation, sans bruit, sans arrière-pensée. De ses voisins, des habitants du village et de leurs petites passions, il ne s'occupait guère; ne disait du mal de personne, était bon, obligeant, affectueux, et passait sa vie au milieu de sa famille, en voyant quelques amis, étrangers au pays, qu'il réunissait le plus fréquemment possible dans sa maison. Les gros bonnets du village jalousaient ce genre de vie, cette grande indépendance, cette fortune dignement acquise, mais il s'en inquiétait comme d'une noix vide et suivait, tranquille et heureux, la voie qu'il s'était tracée.

Un matin, une des domestiques de M. Laroche s'en vint sonner à la porte de M. Prosper Malicorne.

—Que voulez vous? dit brutalement celui-ci en reconnaissant la servante du marchand de bois.

—Ah! monsieur, je souffre horriblement d'une dent, et je viens vous demander de l'arracher.

—Est-ce que vous n'êtes pas domestique chez M. Laroche?

—Si, monsieur.

—Eh bien, allez trouver son médecin à Vermanton; moi je n'arrache les dents que de mes clients.

—Mais, monsieur, je vous paierai.

—Allez à Vermanton.

—C'est impossible, madame est seule à la maison....

—Allez au diable, alors.

Prosper Malicorne mit la pauvre fille à la porte.

Elle revint toute pleurante à la maison de son maître, et dit à Mme Laroche ce qui lui était arrivé.

—Je voudrais bien, Rose, vous faire conduire à Vermanton, mais tout le monde est dans les bois; prenez patience jusqu'à ce soir.

—Ah! madame, que je souffre!

—Attendez donc, reprit Mme Laroche après un instant de réflexion, est-ce qu'il n'y a pas un second médecin à Château-Bernard? Je suis bien certaine d'avoir entendu dire qu'un docteur de Paris était venu s'y établir.

—Madame veut-elle me permettre de retourner au bourg.

—Certainement, Rose. Vous irez au bureau de la poste, et là on vous dira où demeure le nouveau médecin.

C'est ainsi que Jacques Hervey commença sa clientèle.

—Monsieur, lui dit la servante, je suis domestique chez M. Laroche, le marchand de bois qui demeure au port Michand, en descendant la rivière.

—Ah! oui, cette jolie maison dont la façade est à moitié cachée par des massifs d'arbres, avec une grille qui donne accès sur l'Yonne?

—C'est cela, monsieur; et je viens vous supplier de m'arracher une dent malade.

—Vous n'avez pas besoin de me supplier pour si petite chose, mon enfant, dit Jacques Hervey en souriant; asseyez-vous.

Il prit sa trousse et extirpa la dent.

—Voilà qui est fait, dit-il.

—Ah! monsieur, s'écria la servante, vous valez mieux que M. Malicorne.

Jacques Hervey, par dignité, ne crut pas devoir demander la cause de cette exclamation.

—Combien vous dois-je, monsieur? demanda Rose.

—Rien, mon enfant.

—Bien vrai!

—Bien vrai! répéta le docteur Hervey.

Quand Mme Laroche vit sa servante revenir, toute souriante, elle devina ce qui s'était passé.

—Eh bien, Rose, comment est-il ce nouveau médecin?

—Ah! madame, un beau monsieur, l'air très comme il faut, doux, souriant et très adroit.

—Est-il jeune ou vieux?

—Oh! jeune! avec des yeux grands comme ça (elle montrait son doigt), de jolies moustaches noires et une main petite et blanche comme... celle de madame. Et puis il a comme qui dirait un morceau de ruban rouge à sa boutonnière.

—Jeune! décoré! et médecin à Château-Bernard! voilà qui est étrange, pensa Mme Laroche.

—Et combien vous a-t-il demandé? ajouta-t-elle tout haut.

—Rien, madame.

—J'espère que vous lui avez offert de le payer?

—Oui, madame; mais il a refusé mon argent et m'a reconduite jusqu'à la porte avec un beau sourire. Ah! ma foi, j'avais envie de l'embrasser!

—Parce qu'il est beau garçon?

Rose rougit.

—Oh! non, madame.

Lorsque, le soir, M. Laroche rentra chez lui, sa femme lui apprit ce qui était arrivé à la servante.

—Ce Prosper Malicorne est une brute, dit M. Laroche; malheureusement son père exerce une réelle influence à Château-Bernard, et je crains bien que le nouveau médecin ne soit contraint d'abandonner la place, comme l'ont fait ses devanciers.

—Mais cette tyrannie est intolérable! As-tu déjà entendu parler de ce monsieur Hervey?

—Oui; je crois même l'avoir aperçu le long de l'Yonne. Il est fort distingué et très sympathique d'aspect.

—Jeune?

—C'est un homme de trente ans environ.

—Rose prétend qu'il est décoré.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA, Capitaine Hanover, partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.
15 mai — Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
8août—6m

Bateau Régulier de Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA, capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt ou passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.
25 juillet—4m. — No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.
Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN, Capitaine Jno Heinn, Commis, Wm. Culbertson.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE.
15 oct— No 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Samedis 5 h. P M

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
5 août,—6m.

OPELOUSAS.
Départ régulier, tous les mardis à 5 h. P M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.
C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN.
15 nov— No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DÉPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater du VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

R. L. HODGE,
Capitaine V. B. Baranco.—Commis, F. Bérgeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.
21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jas. P. McElroy, commis, Allen Jumel, et S. Heno, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.
14mai—9m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine J. F. Aucoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans le DIMANCHE à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.
16juillet—1an

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry.

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à S. RIVET, No 30 rue Conti.
21oct—

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.
Le beau bateau SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.
13 nov—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.
Capitaine A. J. Ruis; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.
9mai—9m

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux offices d[illegible].

BLOOD, WOLFE & CO.,

Ale et Porter,

EN magasins et à vendre en lots au gré des acheteurs, en bon état et pouvant être expédiés.

M. DRUHAN, seul agent, Au No 30 de la rue Commune.
12 oct—1m—Mar. J. D.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides steamers de cette ligne [illegible] suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

PEREIRE, Sarmont, samedi, 14 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 28 novembre.
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 12 décembre.

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour [illegible] d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, 4 Gallier Court. Lettre R. N. O.
nov—42

LIGNE DE

STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.) S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.
28juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamilin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF ALABAMA. partira de son quai, poteau 28, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — DECEMBRE 1874.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 25 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
9juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier. Départ:

	De Brême.	De la Nile-Orléans
Frankfurt..	22 sept.	25 oct.
Strassburg..	5 oct.	8 nov.
Feldmarshal Moltke	20 ..	22 ..
Hannover...	3 nov.	6 déc.
Frankfurt..	1 déc.	3 janv.
Strasburg..	15 ..	17 ..
Moeln	29 ..	1 ..

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.....$150 en or.
Entrepont.....65 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres.....$150 en or.
Entrepont.....65 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$25 en or.
Entrepont.....15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
8 août—1an — Au No 42 de la rue de l'Union.

Four New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON; CORTES.

Le steamer HUDSON, Gager, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 21 novembre, à 8 A. M.

Passage.....$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. L. F. Timmerman,
CUBA.....Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer CUBA, Commandant J. W. Reynolds, partira de son quai, au pied de la rue Julia, Premier District, le SAMEDI, 28 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.........$60 en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 19 décembre.
17 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett...1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank, 814 tonneaux

Départ, SAMEDI, 21 novembre, à 8 heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe, YAZOO, L. D. Barrett, commandant, Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$35
Passage pour Philadelphie.....50
Billet donné à New York pour tout le voyage.. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

BILAN
DE LA
BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$323,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 88
Dû par d'autres banques nationales	6,394 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,146 18
Primes payées sur bons des E.-U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	20,085 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 05
Espèces	344 18
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,923 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1 000 0
Autres profits non partagés	73,808 44
Billets de la Banque nationale en circulation	175,290 00
Dépôts individuels	255,527 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,360 00
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2 793 83
Total	$714,923 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874.

GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Témoins: A. CHAPSKY. SIGMOND KATZ. J. T. BURDEAU.
5oct—1f.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874. Trains leave depot foot Canal street, as follows: EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m. Through night express daily, at 6 p. m. Arrive: Express and Mail daily at 3 p. m. Through night Express, daily at 11 45 p. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, St. Louis and Chicago.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.
C. M. ALLEN, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit: EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures. Express du soir tous les jours à 6 heures p. m. Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans. Express et malle, tous les jours, à 3 h. P. M. Express du soir, tous les jours à 11 45 h. p. m. C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.
C. M. ALLEN, Surintendant-Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express.......7:30 A. M.	Express.......11:00 P. M.
Malle.........6:00 P. M.	Malle.........10:15 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 28 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:30 A. M.	Express.......11 00 P. M.
Mail..........6:00 P. M.	Mail..........10 3 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 28 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller et autant pour le retour—

De parts de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	8½ " "
10 " "	11½ " "
Midi	1½ " P. M.
2 " P. M.	3½ " "
4 " "	5½ " "
6 " "	7 " "

Les dimanches un train partira toutes les heures, des 3 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter (Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste Anna, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Brashear, estrectivement le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de vront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des carnets spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures, le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt au 15 heures.
27mai— CHS. A. WHITNAY CO. Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1		
Sur les risques d'incendie..	$414,063 55	
Sur les risques de mer	101,150 53	
Sur les risques de rivières..	42,874 56	
Total des primes		$558,088 94
En moins—primes non expirées le 31 Décembre 1873.	$125,584 85	
En moins — Primes remboursées	11,776 86	
		$137,362 41
Montant net des primes		$421,226 43
Réassurances	$ 41,972 58	
Pertes par le feu	$153,070 67	
Pertes sur mer	67,172 06	
Pertes sur rivières	8,974 50	
		$229,017 04
Dépenses, taxes, etc., intérêt	17,021 46	
Commissions des agences d'agences	7,796 87	
Réfaction (rebate) aux assurés	29,773 49	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
		50,000
		477,91 06
Réservé pour réclamations non réglées		$ 3,261
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$ 40,407 16	
Effets à recevoir, pour primes	15,077 16	
Bonds de la ville et autres bonds	135,800 00	
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,514 50	
Billets en garantie et billets hypothécaires	275,726 60	
Primes en voie de recouvrement	168,270 62	
Comptes en suspens	2,580	
Primes d'agences pour décembre	11,012 38	
Mandats	6,730	
Succursale	4,524	
Louisiana Cotton Factory	1,970	
Propriété au coin des rues Canal et Camp	70,162 77	
Autres propriétés foncières	20,588 28	
Dû par des Compagnies d'assurance	7,095 70	
	$774,995 77	
Dépréciation	97,580 94	
Valeur sur le marché, au comptant	$676,914 83	

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Risques non expirés	125,584 85
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 11
Effets à payer	1,718
Réclamations non réglées	3,261 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	10,146 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard,	R. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J Tuyes.

18 jan—1 an

Louisiana Savings Bank

—AND—

Safe Deposit Company,

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.....$500,000

E. C. PALMER, président,
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent.

30 juil—6m — JOHN S WALTON, Caissier

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle".

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing.

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Plancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchettes d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qui en a été vendu.

Les Horisons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 1½ pouces de diamètre, par conséquent 1/2 ou 2 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis, et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de	scies	Prix	Moulins de	scies	Prix
"	45	225	"	70	350
"	50	250	"	75	375
"	55	275	"	80	400
"	60	300			

Tous ordres doivent être adressés à:
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

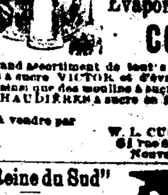

MOULINS A SUCRE VICTOR
—ET—
Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud"

Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

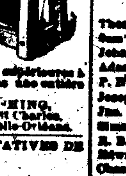

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus avec une entière garantie par W. L. CUSHING, 61 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1.600 EN USAGE.

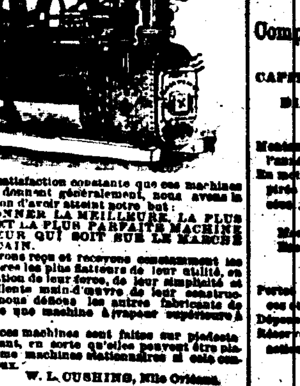

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nile Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

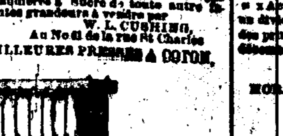

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par W. L. CUSHING, Au No 61 de la rue St Charles.

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

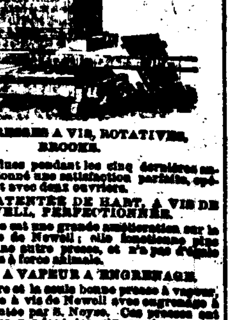

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur; c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 60 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force de mule, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Sedlmann & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,
No 61 rue St-Charles, Nile-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:—Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfices		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets assurés par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Tureaud Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi, le 2 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Boll,
M. W. Smith.	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

22 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes des rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Montant des primes, moins les réassurances et les primes remboursées		[illegible]
Pertes payées et évaluées:		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, exempté au lieu de patente, intérêt du capital, dépenses, exemptées, etc.		[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$[illegible]	
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]	
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]	
En caisse	[illegible]	
Propriétés foncières		[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres		[illegible]
Réassurances en voie de recouvrement		[illegible]
		$[illegible]

L'état ci-dessus qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 22 mai 1874.

W. R. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 22 juin à ceux des assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. H. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchelmer,	Jas. B. Wells,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. E. King,
Chas. E. Slaybuck,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Stone.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.............$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes		$[illegible]
Escomptes et intérêts		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible]	
Dépenses générales et taxes	[illegible]	
Réserve et dividende sur actions	[illegible]	
		$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]	
Total de l'actif		$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] primes du montant net des primes de l'année, et avoir payé [illegible] pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
L. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. R. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	B. ALOUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. G. HORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau No 31 de la rue du Canal, coin Commercial Alley.

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

[illegible]

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedi soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURTEVANT, Caissier. HENRY BAGAR, Assist.-Caissier

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874		
Incendie	$[illegible]	
Mer	[illegible]	
Rivières	[illegible]	
		$[illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873		[illegible]
		$[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874		[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	[illegible]	
Payé, pertes sur mer	[illegible]	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurance	[illegible]	
Payé, primes remboursées	[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, dépenses courantes	[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
En moins, profits et pertes et mandats		[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Meubles	[illegible]
Actions Harbor Boat	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. M. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$[illegible]	
Primes sur les Risques de rivières	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	[illegible]	
Moins les primes rendues	[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	[illegible]	
Primes nettes pour l'année 1873		[illegible]
Déficit pour l'année 1872		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées durant la même période		
Sur les Risques de feu	$[illegible]	
Sur les Risques de rivières	[illegible]	
Sur les Risques de mer	[illegible]	
Réassurances		[illegible]
Taxes	[illegible]	
Réduction au lieu de scrip	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	[illegible]	
Moins escompte et intérêts	[illegible]	
Pertes non réglées		[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]
Effets à recevoir sur Primes	[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banques	[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
27 janv—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 121 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$[illegible]
Réassurances, réductions (rebates), dépenses, etc.	[illegible]
	$[illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgarten, Th. Lilienthal,	E. Sieg,
dee, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller
Isaac Scherck, E. Riehs,	S. L. Nash
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann
Louis Schwarz, M. Frank,	P. Richert,
M. Weinschenck, H. E. Gageurs,	P. Bader,
B. Wildermann	Sheet

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$[illegible]
Tiré au delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Mobilier et installations	[illegible]
Dépenses Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêts	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non-payés	[illegible]
Dépôts Individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banquiers à des Banques de l'Etat	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] 1874.

JULES [illegible], N. P.

Exact—
P. FOURCHY,
[illegible]
[illegible]

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$[illegible]
Pertes payées dans l'année	[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	[illegible]
Intérêt et épargnes réglés	[illegible]
Montant net de bénéfices—primes de l'année fiscale	[illegible]
Bénéfice net à tout après paiement de $100,000 d'intérêt	[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année
Intérêt.....10 pour cent.
Primes.....20 pour cent.

Actif.

30 avril 1874.....$[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants du présent.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874—ce qui fait dix pour cent sur le CAPITAL de la Compagnie ($[illegible]), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Saml. E. Moore,	A. Baldwin,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lynn Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.	

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:		
Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes	$[illegible]	
Moins primes rendues	[illegible]	
Primes acquises	$[illegible]	
Déduit—Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur rivières	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réductions (rebate)	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour primes non-terminées	$[illegible]	

La Compagnie possède l'ACTIF suivant et

Capital en Stock-notes	$[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garantie	[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc	[illegible]
	$[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes	[illegible]
	$[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Hanson
A. Tertrou,	O. Sorcier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	P. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunson,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	R. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gaa,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell	H. Renn.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 25 novembre 1873:

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 24 novembre 1872, était de		$[illegible]
Encaissé depuis cette époque:		
Pour cotisations d'admissions, reçues du Collecteur	$11,073 60	
Reçu comme don de sociétaires	100 00	
Reçu, pour deux scripts d'admission	15 00	
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poêle	2 00	$[illegible]
Total des recettes		$[illegible]
A déduire pour les dépenses pendant le même temps:		
Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu	[illegible]	
Payé, au Gardien de l'Asile, pour soins donnés aux malades, leur nourriture, celle des pensionnaires, ses appointements, et pour blanchissage	[illegible]	
Payé aux Médecins leurs honoraires	[illegible]	
Payé aux Pharmaciens	[illegible]	
Payé au Secrétaire	[illegible]	
Payé pour annonces, registres, frais de bureau	[illegible]	
Payé au Collecteur, sa commission	[illegible]	
Payé, pour dix bons de secours	[illegible]	
Payé, pour réparation à l'Asile et aux tombeaux	[illegible]	
Payé, pour différents ustensiles de cuisine	[illegible]	
Payé, pour lingerie, confection de sommiers, etc	[illegible]	
Payé, pour provisions diverses	[illegible]	
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz	[illegible]	
Payé, pour inhumations	[illegible]	
Payé, pour funérailles	[illegible]	
Payé, pour remboursements d'admission	[illegible]	$[illegible]
Balance en caisse ce jour		$[illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, fondée pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de [illegible] membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de	$[illegible]
A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société	[illegible]
Total	$[illegible]
A déduire pour [illegible] admissions à [illegible], dont le produit a été versé dans la caisse de la mutualité	[illegible]
Restant à la caisse de bienfaisance	$[illegible]

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux ou terrains au Cimetière St. Louis, 2ème District, s'élevant à environ	$[illegible]
L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, la pharmacie, ses accessoires et les médicaments	[illegible]
Représentant un total de	$[illegible]
Sur lequel sont encore dues par la Société [illegible] actions, soit	[illegible]
Actif net	$[illegible]

Rapport du Comité d'Administration.

La Société se composait, au 24 novembre 1872, de.....1,[illegible] membres

Perdus sur ce nombre:

Décédés à l'Asile	[illegible]
Décédés à domicile	[illegible]
Démissionnaires	[illegible]
Rayés aux assemblées générales	[illegible]
Restant de l'ancien effectif	[illegible] membres
Reçus depuis la même époque	[illegible]
Donnant l'effectif actuel de	1,[illegible]
Classés ainsi qu'il suit:	
Fondateurs à l'Asile	[illegible]
Anciens membres honoraires	[illegible]
Sociétaires suspendus, comptant à l'effectif	[illegible]
Fils de Sociétaires, payant la cotisation	[illegible]
Veuves de Sociétaires	[illegible]
Membres actifs	[illegible]

Service Médical.

Le rapport du Dr. Tessiere constate qu'il a été traité à l'Asile 239 Sociétaires qui y sont restés 2,[illegible] journées donnant environ 12 journées par malade; de plus, ces rapports mensuels établissent qu'il a fait à domicile [illegible] visites dans le 2ème District; ceux des Docteurs Escoubas, de Roaldès fils et d'Aquin, accusent 380 visites pour les 1er et 3ème Districts; enfin, le 4ème District, confié à M. de Roaldès, a nécessité 746 visites.

Les rapports du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont dénoncé aucune plainte contre le service administratif médical ou intérieur.

Le Service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 25 novembre:

MM. Jh. Gérod, Président, 72, rue Dumaine.
F. Tulagne, Vice-Président, 14, rue Chartres.
L. Revol, Trésorier, rue de Chartres [illegible]. Formant le comité de finances.
J. Schweitzer, [illegible], Royale,
A. Faris, 86, Bourgogne,
J. Lebiano, 206, Vieille-Levée,
J. Sanse, 17, Ste Anne,
J. Mesnard, enc. Poydras et Remparts, Formant le comité de enfants.
E. Renaud, 16, au Marché Poydras,
Mme Barrie, 172, rue d'Orléans,
M. C. Renyer, enc. Toulouse et Chartres,
J. Bévard, 118, rue St. Pierre. Comité d'admission.

Messieurs les Sociétaires sont informés des no[illegible] ci-dessus ci-suivant:

Secrétaire—A. Bordier, 302, Robertson.
Collecteur—P. F. Chabert, [illegible], rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—P. Dubarat.
Médecins—Pour l'Asile et le 2me District: Dr. J. Tessiere, rue Dumaine, [illegible];
Pour le 1er et le 3me Districts: Dr. E. d'Aquin, 60, Villeré;
Pour le 4me District: Dr. A. de Roaldès, 263, Remparts.

Liquidation. Liquidation.

Au Prix Coûtant.

[illegible]

Rue de Chartres No [illegible].

ON continuera de vendre la fabrique précitée [illegible] prix coûtant [illegible]

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nile-Orléans, 25 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE

Sur risques d'incendie	$[illegible] 10	
Sur risques de rivières	[illegible] 44	
Sur risques de mer	[illegible] 40	
		$[illegible] 1
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1873	$[illegible] 00	
Primes remboursées	16,044 38	
		$[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$[illegible] 14	
Sur risques de rivières	[illegible] 10	
Sur risques de mer	[illegible] 00	
		$[illegible] 38
Réassurances	[illegible]	
Réductions (rebate)	[illegible] 11	
Taxes d'Etat et d'agence	[illegible] 46	

DEPENSES BRUTES.

Bureau local	$[illegible] 82	
Agences	[illegible] 00	
		[illegible] 82
Profits et Pertes		[illegible] 10
		[illegible] 61
Balance		$[illegible] 00
En plus—		
Escomptes, intérêts, épargnes, reçus		$211,194 35
En moins—		
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second semi		200,000 00
		211,194 35
Bénéfice net		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible] 00
Primes en voie de recouvrement	54,765 40
Billets à recevoir, prêts sur garantie	140,412 46
Billets à recevoir à courte échéance	[illegible] 1
Actions de banques et autres actions	[illegible] 05
Actions de chemins de fer de la ville	72,475 00
Bons de la ville et autres bons	145,475 97
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Immeubles	25,[illegible] 00
	$1,142,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 25 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,100,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($412,188 12) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope"

DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,[illegible] 38	
Sur les risques de rivières	[illegible] 36	[illegible]
Pertes payées, dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	35,[illegible] 56	
Sur les risques maritimes	[illegible] 07	
Sur les risques de rivières	1,[illegible] 11	[illegible] 73
		67,[illegible]
Moins escompte et intérêts	7,[illegible] 04	
Taxes	7,[illegible] 77	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	2,[illegible] 27	
Primes retournées	1,[illegible] 60	
Profits et pertes, dépenses, intérêts au même	[illegible]	[illegible] 94
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Billets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] mai.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
No. 140, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance

ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL
Année expirée le 31 octobre 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès	$54,[illegible]	
Montant reçu, intérêts et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	21,139 [illegible]	
	$87,[illegible] 34	
Montant payé sur [illegible] décès	$[illegible]	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste		
Loyer et Salaires	16,[illegible] 28	$[illegible] 2
		$[illegible] 00

PASSIF.

Polices ass "A"	$[illegible] 35
Polices ass "B"	4,[illegible] 17—$[illegible] 4

ACTIF.

En caisse	$[illegible] 35
Décès payés "non réclamés"	[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,[illegible] 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	[illegible] 35
Banque d'Amérique	[illegible] 00
Banque Nationale Mutuelle	[illegible] 00
Dû sur assessments, en voie de recouvrement	[illegible] 00
Meubles de Bureau	1,[illegible] 00
Billets et reçevoir	1,[illegible]
	$[illegible] 40 — $41,[illegible] 40

I. H. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.
3 août et tous.

RAPPORT SUR L'ETAT

—DE LA—

Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,[illegible] 71
Tiré en trop	17,[illegible] 38
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible] 00
Autres actions, bons et hypothèques	27,[illegible] 44
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible] 75
Dû par d'autres banques nationales	[illegible] 72
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible] 00
Autres propriétés foncières	[illegible] 54
Meubles et installations	[illegible] 00
Dépenses courantes	[illegible] 38
Taxes payées	7,[illegible] 05
Primes sur Bons des Etats-Unis	
Items, comptant	$[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques Nationales	5,[illegible] 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible] 28
Espèces	[illegible] 00
Billets, legal tenders	[illegible] 00—704,[illegible] 00
	$[illegible] 38

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escomptes	[illegible] 00
Echange	[illegible] 51
Intérêt	11,[illegible] 70
Profits et pertes	[illegible] 71
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible] 00
Dépôts individuels	1,[illegible] 75
Dû à des banques nationales	75,[illegible] 00
Dû à d'autres banques et banquiers	130,[illegible] 07
Billets escomptés	[illegible] 00
	$[illegible] 38

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
ALF. MOULTON, E. M. BOYD, CHAS. E. SLAYBACK. } Directeurs.